



Je n ai toujours pas reçu mes horaires de travail a mon retour du

Par **virginie**, le **05/01/2011** à **13:45**

Bonjour,

Voila , je suis censée reprendre le travail le 25 janvier a temps partiel (nous sommes le 5 janvier) cependant je n ai toujours pas reçu mes horaires de travail par ma patronne, j ai essayé de l appeler maintes fois, elle ne répond pas
j aurais voulu savoir le délai de réponse obligatoire vu que mon fils va aller chez une nounou et que je dois m organiser

cordialement virginie

Par **P.M.**, le **05/01/2011** à **15:18**

Bonjour,

Il faudrait que vous précisiez ce qui fait que vous ne reprenez le travail que le 25 janvier et si avant vous étiez à temps plein...

Par **virginie**, le **05/01/2011** à **15:49**

Bonjour, j'étais à temps plein avant mon arret maternité, et le 25 janvier 2011 est la date de ma reprise officiel.

Merci d'avance

Par **P.M.**, le **05/01/2011** à **16:24**

Donc je présume que vous avez fait une demande de congé parental à temps partiel, il faudrait donc que vous preniez contact avec l'employeur pour essayer de rechercher un accord pour l'horaire pratiqué sachant que si celui-ci s'avère impossible, c'est elle qui le fixera finalement...

Par **virginie**, le **05/01/2011** à **16:30**

D'accord avec ça, mais ce que j'aimerais savoir c'est si il y a un délai pour annoncer à son employé ses horaires de travail, car on ne peut pas s'organiser avec la nounou, la reprise est dans 20 jours et malgré les multiples demandes, toujours pas de réponse de l'employeur....
Quels recours avons nous pour accélérer la cadence ?
Merci d'avance

Par **P.M.**, le **05/01/2011** à **17:04**

Il n'y a pas à ma connaissance de délai formel, en cas de modification du temps partiel, lorsque c'est possible, c'est 7 jours de prévenance, dans une telle situation la démarche doit être faite par lettre recommandée avec AR...

Par **virginie**, le **08/01/2011** à **01:43**

Merci de vos réponses